



Air France

IKV/IKS : En route pour un alignement

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



Septembre 2023



« Une discussion avec les organisations signataires sera ouverte, avant la NAO 2024 en vue de fixer les modalités de l'alignement des IKV avec les IKS »

Protocole d'accord sur les mesures salariales, page 4

Lors de la négociation de l'accord NAO en juin 2023, la Direction et les organisations syndicales signataires (CFE-CGC, UNSA, CFDT et FO) ont validé l'ouverture de discussions sur les modalités d'alignement des IKV et IKS avant la fin de l'année 2023.

Les syndicats signataires de la NAO 2023 alignés pour défendre l'alignement des IKS et IKV

Cette revendication, portée depuis de nombreuses années par l'ensemble des organisations syndicales, a fait l'objet de plusieurs saisines aux Prud'hommes. Dernièrement, une procédure a été lancée. Rien ne présage de la réussite de cette action.

**Néanmoins, toutes les actions concourant à l'alignement sont les bienvenues !
Cette différenciation de traitement IKV/IKS n'a plus de fondement.**

Tous les automobilistes font le constat d'une forte augmentation des carburants avec un tarif tournant autour des 2€ par litre, surtout depuis la fin de l'été 2023. En cette rentrée 2023, c'est simple : un nouveau record annuel du prix du pétrole en Bourse conduit à un nouveau record annuel des prix de l'essence et du diesel.

La CFE-CGC demande que la Direction applique à l'ensemble des personnels Air France le taux « IKS » pour les trajets domicile/travail/domicile



Le mail : dome.cfecgcaf@gmail.com
Le site : CFE-CGC Air France

